EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ombres de membres :

En exercice: 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération:

33

Date de la convocation :

18/09/2014

Date d'affichage: 22/09/2014

Formalités de publicités effectuées, le 6 OCT. 2014 Transmis en Sous-Préfectu**rg de** DRAGUIGNAN, le 2 Visa du : - 2 OCT. 2014

de la Commune de COGOLIN Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

<u>POUVOIRS</u>: Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUYZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 19 juin 2014 pour l'adhésion à titre individuel, de la commune du MUY au SYMIELECVAR, en tant que commune indépendante.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes au Syndicat doivent entériner cette nouvelle demande.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'adhésion au SYMIELECVAR de la commune du MUY, en tant que commune indépendante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,

Marc-Etienne LANSADE

N° 2014/112 SYMIELECVAR - ADHESION DE LA COMMUNE DU MUY